

DELIBERATION N° 2018/066

Dénomination des voies sur le territoire communal de Dumbéa (ZAC PANDA)

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 28 février 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le permis de lotir n°10/393/DBA accordé à la SCI Auteuil en date du 8 décembre 2010,

VU le permis de lotir n° 13/14/DBA accordé au Fonds Social de l'Habitat en date du 17 janvier 2013,

VU le permis de lotir n°13/17/DBA accordé à la SCI Entre Deux Mers en date du 27 janvier 2013,

VU le permis de lotir n°14/294/DBA accordé au Fonds Social de l'Habitat en date du 11 août 2014,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/05 du 22 janvier 2018,

La commission municipale intitulée « Aménagement du Territoire, Développement Economique, et Développement Durable », entendue en séance du 14 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

D'approuver la dénomination des axes définis dans le Plan d'Aménagement de Zone de la Zone d'Aménagement Concerté de Panda comme suit :

<b>Axe</b>	<b>Linéaire de voie en m.</b>	<b>Emprise moyenne en m.</b>	<b>Nom de voie</b>
1	1429	18	Boulevard de la Plaine d'Adam
2	757	13	Avenue des vieux métiers
3	579	12	Rue des forgerons
4	140	15	Rue des ramoneurs
4b	272	13	Rue des tourneurs
5	1494	13	Avenue des soudeurs
6	373	12	Rue des lamineurs
7	278	12	Rue des prospecteurs

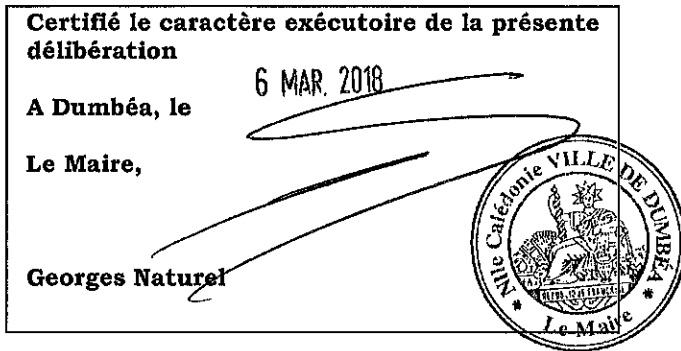
ARTICLE 2/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3/

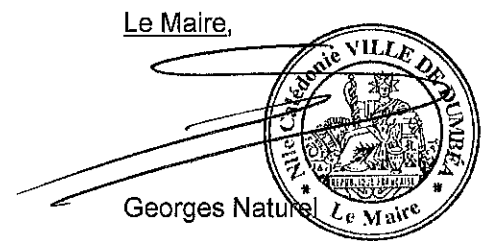
Le Maire de la Ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE, LE 28 FEVRIER 2018



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBÉA, LE 28 FEVRIER 2018



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
DDP	-	1
OPT	-	1
SECAL	-	1